

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'ANDES

N° : VA_DEC2024_140

Service : Sports

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De renouveler l'adhésion à l'association A.N.D.E.S. dont la commune est membre au titre de l'année 2024 pour une cotisation annuelle de 1 023 €.

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 27 février 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-201669-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 29 février 2024